

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** : **TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF**

· **Code du produit**: PFS801, PFS801CE, PFS801SE, PFS801RE

· **UFI**: RP20-V05D-N00D-A87Y

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** : Huile hydraulique

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur** :

ZF Services France S.A.S

Rue Henri Poincaré 3-11

FR-92160 Antony

Tel +33 1 70 74 78 00

Fax +33 1 70 74 78 05

<https://www.zf.com>

· **Service chargé des renseignements** :

Téléphone : +49 (0) 7541 77 0

Adresse e-mail de la personne compétente pour la fiche de données de sécurité :

reach@dekra.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München

Tel: +49 (0) 89 -19 240 (24 h)

Informations en allemand et en anglais

Société / Organisme: INRS / ORFILA (24 / 7)

Tel. +33 (0) 1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Dec-1-ene, dimers, hydrogenated

Hydrocarbures, C13-C16, isoalcanes cycloalcanes, <2% aromatiques distillats moyens (pétrole), hydrotraités

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires :**

Les emballages distribués au grand public, quelle que soit leur contenance, doivent être munis de fermetures de sécurité pour les enfants.

Les emballages qui seront distribués au grand public doivent être munis, indépendamment de leur contenance, d'une indication de danger détectable au toucher selon EN ISO 11683.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· **Composants contribuant aux dangers :**

CAS: 68649-11-6 NLP: 500-228-5 Reg.nr.: 01-2119493069-28-X	Dec-1-ene, dimers, hydrogenated ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332	50 - 100%
CAS: 1174522-45-2 Numéro CE : 934-954-2 Reg.nr.: 01-2119458871-30-X 01-2119826592-36-X	Hydrocarbures, C13-C16, isoalcanes cycloalcanes, <2% aromatiques ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Asp. Tox. 1, H304	2,5 - 10%

(suite page 3)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 2)		
CAS: 64742-46-7 EINECS: 265-148-2 Reg.nr.: 01-2119489867-12-X	distillats moyens (pétrole), hydrotraités ☠ Asp. Tox. 1, H304	2,5 - 10%
Numéro CE : 947-129-7	Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, O,O-di- Bu phosphorothioates ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411; ☠ Eye Irrit. 2, H319	≥ 0,25 - ≤ 1%

• **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours

• **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• après contact avec la peau :

Lavez bien avec de l'eau et du savon. Utilisez de la crème-barrière.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

• après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• après ingestion :

Ne pas provoquer le vomissement.

Rincer la bouche.

Consulter immédiatement un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Risques :

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction :

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.

En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.

• 5.3 Conseils aux pompiers

• **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• Autres indications

Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 3)

Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer la vapeur.

Veiller à une aération suffisante

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le dégagement d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas échauffer aux températures près du point d'éclair.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Stocker à sec

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	1,25 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	2,91 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	5.003 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	16,4 mg/m ³ (homme)

· PNEC

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

PNEC oral 17.000 mg/kg food (.)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

· Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Filtre A/P2.

· Protection des mains : Porter des gants de protection par exemple en caoutchouc nitrile.

· Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,2$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

FR

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Couleur :	Non déterminé.
· Odeur :	genre pétrole
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	- 55 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	250 - 380 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	> 150 °C
· Température d'inflammation :	> 350 °C
· Température de décomposition :	Thermiquement essentiellement stable.
· SADT	
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique à 40 °C	16 - 20 mm ² /s
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,84 - 0,89 g/cm ³

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· VOC Suisse	0,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant

(suite page 7)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 6)

· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** :
Eviter le contact avec des oxydants forts.
Acides.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** :
Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**68649-11-6 Dec-1-ene, dimers, hydrogenated**

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (16 CFR 1500)
Dermique	LD50	> 3.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	> 1,81 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

1174522-45-2 Hydrocarbures, C13-C16, isoalcanes cycloalcanes, <2% aromatiques

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 3.160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	> 5,266 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 7)

Inhalatoire	LC50	4,6 mg/l/4h (rat) (OECD 403)
<ul style="list-style-type: none"> · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Mutagenicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. · Indications toxicologiques complémentaires : Très petites quantités qui accèdent aux poumons au moment de les avaler ou au vomissement suivant peuvent déjà causer un oedème pulmonaire ou pneumonie. 		
<ul style="list-style-type: none"> · Toxicité par administration répétée 		
68649-11-6 Dec-1-ene, dimers, hydrogenated		
Oral	NOAEL (90d)	4.159 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
1174522-45-2 Hydrocarbures, C13-C16, isoalcanes cycloalcanes, <2% aromatiques		
Oral	NOAEL (90d)	≥ 5.000 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
Dermique	NOAEL (90d)	≥ 495 mg/kg bw/day (rat) (OECD 410)
<ul style="list-style-type: none"> · 11.2 Informations sur les autres dangers 		
<ul style="list-style-type: none"> · Propriétés perturbant le système endocrinien 		
Aucun des composants n'est compris.		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

<ul style="list-style-type: none"> · Toxicité aquatique : 	
68649-11-6 Dec-1-ene, dimers, hydrogenated	
EC50 (statique)	> 1.000 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50	> 1.000 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC50 (statique)	> 1.000 mg/l/72h (Selenastrum capricornutum)
64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités	
EC50	7,38 mg/l/48h (Daphnia magna) (QSAR)
LC50	65 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Difficilement biodégradable.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

(suite page 9)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 8)

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Composant :**
Un produit suinté peut mener à la formation d'un film à la surface de l'eau qui réduit l'échange d'oxygène et entraîne le mort des organismes.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT :** Non applicable.
- **vPvB :** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets

13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)
13 01 00	huiles hydrauliques usagées
13 01 10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale
13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)
13 02 00	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 10)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.02.2023

Nom du produit : TRW Hydraulic Fluid synthetic SSF

(suite de la page 10)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
-

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :

- ▶ **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· Numéro de la version précédente: 8

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR